



Procédure divorce, besoin de renseignements

Par **Funny01**, le **16/04/2015 à 11:57**

Bonjour,
J'aurais besoin de conseils pour entamer une procédure de divorce.
Cela va faire bientôt 1 an que nous sommes mariés, mais aussi 1 an que les choses vont mal, nous avons essayé beaucoup de choses, mais sans succès, ma décision est donc murement réfléchie.
Nous sommes actuellement propriétaires d'un appartement, avec un apport à parts égales au moment de l'achat, mariés sous le régime de la communauté. Nous avons un crédit immobilier également.
Quelles sont les étapes à suivre pour entamer la séparation, les interlocuteurs à contacter etc ?
J'avoue être complètement perdue dans toutes ces démarches, et je souhaiterais que les choses se passent au mieux, dans la mesure du possible.
Merci de votre aide.

Par **cocotte1003**, le **16/04/2015 à 12:23**

Bonjour, pour divorce il vous faut obligatoirement un avocat. Vous pouvez prendre le même et divorce à l'amiable si votre conjoint et vous êtes d'accord. Il va vouloir connaître vos intentions sur l'avenir du bien, soit l'un rachète la part de l'autre, soit vous vendez. Sachez bien que vous rêvez être solidaire du paiement du crédit, il faut donc voir avec votre organisme de crédit, cordialement

Par **Funny01**, le **17/04/2015 à 08:51**

Bonjour,
Merci pour ces informations, j'aurais cru que cela serait plus complexes au niveau des démarches, mais finalement, non, et cela me rassure.
Merci encore
Cordialement,

Par **aguesseau**, le **17/04/2015** à **10:28**

bjr,rnsachant que la banque n'est pas obligée de vous désolidarisez du remboursement du crédit.rncdt

Par **aguesseau**, le **24/04/2015** à **09:12**

CONSEILJURIDIQUE EST UN SITE PAYANT